

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MARS 2024

Date de la convocation :
19/03/2024

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 12

L'an deux mille vingt quatre, le 25 Mars 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, Salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Étaient présents : Christophe BOUTHORS ; Raphaël CANTA ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roseline HODIN ; Mickaël LANCEL ; José-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

Étaient absents : Damien BARDOUX ; Vincent WIART

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

Objet de la délibération : Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties – Droit de Préemption Urbain
Numéro de la délibération : 2024-02

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Non exercice du Droit de Préemption
DIA reçue le 15 Janvier 2024 de Maître DUCROS DE SAINT GERMAIN Grégoire
Propriétaire(s) : CAVROT (Veuve LE MEUR) Pascale Catherine
Parcelle(s) : Section A 523 – A 524
- Non exercice du Droit de Préemption
DIA reçue le 29 Janvier 2024 de Maître CARLIER Guénoé
Propriétaire(s) : CARPENTIER Philippe Gaëtan
Parcelle(s) : Section B 896



- Non exercice du Droit de Prémption
DIA reçue le 24 février 2024 de Maître SUEUR Charles Edouard
Propriétaire(s) : FORRIERES Daniel
Parcelle(s) : Section A 559

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le ... 8 AVR. 2024

